

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sommaire

Obwald – un petit canton digne d'être connu	2
Nidwald	6
Communications officielles:	
– Le Conseil fédéral décide d'augmenter l'aide au Tiers-Monde	9
– Droits de l'homme et coopération au développement	9
– Commentaires sur la nouvelle série de billets de banque	10
– Nouvelle chance pour les enfants de femmes suisses	11
– Immatriculation aux universités suisses des Suisses détenteurs d'un certificat de maturité étranger	11
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH:	
– Congrès des Suisses de l'étranger à Lugano – Inscription	17
Quelques adresses utiles	18
Concours de dessin	18
L'emblème des Suisses de l'étranger	19
Coin du livre	20

Page de couverture: Percement du tunnel ferroviaire du St-Gothard le 29 février 1880. (Cette année ou au début 1981 on inaugurerait le tunnel routier).

Les ingénieurs en chef Bossi et Stockalper se congratulent. (Gravure sur bois d'après un dessin de Jauslin).

Passeport

N'attendez pas la veille de vos vacances pour demander le renouvellement de la validité de votre passeport suisse ... il ne pourra peut-être pas vous être renvoyé à temps.

Obwald

Un petit canton digne d'être connu

L'auteur

Niklaus Theiler, bien que résidant dans l'Entlebuch est né en 1946 à Sarnen où il grandit et fréquenta les écoles jusqu'à la maturité. Après des études à l'Université de Fribourg, il revint à Obwald pour y effectuer un stage dans l'Administration et les tribunaux avant d'obtenir sa patente d'avocat. Depuis 1973, il est conseiller juridique du Conseil d'Etat du canton d'Obwald.

Obwald est un canton autonome situé entre le Pilate et le Brünig auquel est rattachée la commune d'Engelberg formée d'une seule vallée. Il tire son nom de sa situation géographique vu qu'il est situé au-dessus de la limite moyenne des forêts, limite qui détermine la frontière avec le canton de Nidwald. Les six communes de l'ancien canton, soit Sarnen, Kerns, Sachseln, Alpnach, Giswil et Lungern, ainsi que l'ancien état religieux d'Engelberg, enclave obtenue en 1815, ont une surface de quelque 491 km². Près de la moitié du sol est utilisé pour l'agriculture, 31,9% de pâturages de montagne, 15,5% de prairies, 0,3% de sols cultivés. La forêt recouvre près d'un tiers du sol alors qu'un 5^e est inculte. Quelque 26 000 personnes vivent dans cette région des Préalpes.

Dans l'Etat confédéral, Obwald a une situation de demi-canton. La seule différence avec les cantons «à part entière» se manifeste par le fait qu'il n'envoie qu'un seul Conseiller aux Etats aux Chambres fédérales et lors de votations populaires touchant une modification de la Constitution où il faut une double acceptation: celle des électeurs et celle des cantons, la décision obtenue dans le canton d'Obwald ne vaut que pour une demie.

Pour toutes les autres situations, le canton d'Obwald ne se différencie guère des autres cantons. En effet, l'organisation étatique tient compte de la séparation des pouvoirs, soit: Parlement, Gouvernement et tribunaux entièrement autonomes. A Obwald, comme dans les autres cantons, il faut faire face aux tâches étatiques, mais vu le nombre d'habitants et la surface du canton, il est parfois plus facile qu'ailleurs d'avoir une vue d'ensemble, limitant par là les procédures complexes. L'habitant d'Obwald est fier d'appartenir à la communauté qui a créé la Confédération.

Passé mouvementé

Des traces de civilisation ont été décelées au début de l'âge de la pierre, vers 3000 ans avant Jésus-Christ. Des communautés celtiques s'installèrent ensuite suivies des Romains qui édifièrent une fort importante voie de communication allant de Vindonissa jusqu'en Lombardie, en passant par les cols du Brünig, du Grimsel et de Gries. Vers la fin du 7^e siècle de notre ère, les Alamans y prirent pied peu à peu.

Les rapports de droit au Moyen Age étaient compliqués, des seigneurs fort puissants en Europe eurent tour à tour la possession de l'actuel canton, tels les ducs de Lenzbourg, de Zähringen, de Kybourg et de Habsburg, ainsi que de nombreux ordres ecclésiastiques (Murbach-Lucerne, Beromünster, Muri et Engelberg). Néanmoins, il existait une certaine quantité d'hommes libres qui ne devaient allégeance qu'à l'Empire, représenté sur place par le bailli. Au 13^e siècle, ces hommes libres se dressèrent contre la domination toujours plus oppressante des Habsbourgs. Leurs efforts trouvèrent leur point culminant par